Image not found or type unknown

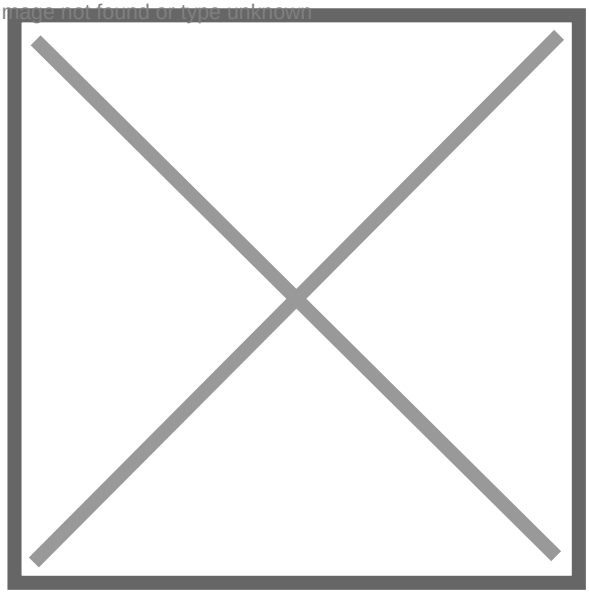

Testament, garde et droit familial

Par **varlin**, le **11/04/2009** à **03:04**

Bonjour,je suis maman d une petite fille de quatre ans et j ai des problemes avec son père qui n en sait jamais occupé et qui de succroit n a jamais voulu la reconnaitre.De ce fait , je voudrais mon enfant et faire ainsi un mandat de protection futur au cas ou je viendré a disparaitre pouvez vous me dire comment ca se passe??le prix pour fer ce mandat??dois je voir un notaire??quelles sont les pieces a apporter??je suis également entrain de monter un dossier car le pere de ma fille veut m assigner dc veut me faire un proces pour avoir un droit de garde peut il engager un proces en ayant point reconnu sa fille, quelles sont ces chances??que dois je faire lorsqu il me "hracele au téléphone ces derniers jours??Ai je besoin de témoin pour le mandat de protection future??J ai pris un RDV avec un notaire et on m a dit que la consultation est de 46 euros.merci d avance.

Par **Marion2**, le **11/04/2009** à **10:23**

Bonjour,

Le père n'ayant pas reconnu sa fille, il n'a aucun droit sur elle.
Un procès n'aboutira jamais et aucun droit de garde et d'hébergement ne sera fixé.

Je ne vois vraiment pas pourquoi vous voulez voir un notaire !!! ça ne sert strictement à rien.

Si cette personne vous harcèle au téléphone, déposez une plainte contre elle et changez de numéro.

Coridalement.

Par **varlin**, le **11/04/2009** à **13:48**

rebonjour en fait je souhaite voir un notaire car au cas ou je décede il faut que la personne vers qui ma fille va aller je veux dire soit établie étant dinné que son pere ne la pa reconnue pouvez vous m en dire plus sur le mandat de protection future pr ma fille dc pr mineur??Est il contestable???merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés